



Régularisation d'un sans papier

Par **Noukou**, le **23/11/2017** à **01:27**

Bonjour,

Je suis français, j'ai eu une aventure avec une dame mariée légalement dans son pays, au Cameroun, elle attend attend un enfant de moi. Est-ce possible qu'elle soit régularisée ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **23/11/2017** à **07:05**

Bonjour,

Elle ne le sera pas si vous, vous ne reconnaissez pas l'enfant. C'est dommage pour lui mais il n'a été fabriqué par sa mère que pour obtenir des papiers. Si la mère veut ces papiers, il lui faudra prouver que le père est français, donc prouver qui est le père et si vous ne reconnaissez pas l'enfant, cela lui sera long et difficile, entre temps elle aura reçu une OQTF.

Par **amajuris**, le **23/11/2017** à **18:52**

bonjour,
il faut que vous reconnaissiez cet enfant pour qu'il soit français.
pour qu'un parent obtienne un titre de séjour parent d'enfant français, il doit prouver:

Vous devez :

- être le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France,
- et contribuer à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

salutations